



N° 747  
23-12-2005

ORGANE du Syndicat National de l'Education Physique de l'Enseignement Public - FSU

# ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES :



## UNE CONFIANCE RENOUVELÉE

## UN SNEP RENFORCÉ



# BONNES VACANCES

# JOYEUSES FÊTES



## ET PENDANT CE TEMPS-LÀ

### EDF :

La direction de l'entreprise, juste après l'ouverture de son capital, vient d'annoncer sa volonté de supprimer 6 000 à 6 750 emplois d'ici 2007. Certains y voient la volonté de rassurer les actionnaires puisque le cours de l'action stagne sous son prix d'introduction,... les mauvaises langues !

### Nestlé :

Après 19 mois de lutte, les salariés de l'usine de St-Menet (Marseille), menacée de fermeture, ont obtenu la reprise de l'entreprise par Net Cacao et la sauvegarde de 182 emplois, Nestlé acceptant enfin de signer un contrat de sous-traitance. La lutte se poursuit pour le maintien de l'activité café.

### Droit des femmes :

La délégation aux droits des femmes de l'assemblée nationale a rendu un rapport sur les discriminations sociales et professionnelles dont sont victimes les femmes issues de l'immigration. Ce rapport montre que ces femmes sont souvent victimes de discriminations sociales, professionnelles et de violences familiales. Triple peine en quelque sorte.

### Précaires :

Les usines Peugeot-Citroen ont en quelques mois, mis à la porte 2 240 intérimaires ou CDD à Aulnay, Poissy, Mulhouse, Sochaux. L'usine de Sochaux annonce que d'ici fin février, ce sera le cas pour 700 précaires.

### Moral :

Selon l'INSEE, le moral des ménages s'est encore dégradé en novembre. Il sont particulièrement inquiets sur le niveau de vie actuel et à venir en France et leur sentiment sur l'opportunité d'acheter se dégrade.

### Sida :

Toutes les 4 minutes, une personne décède de maladies liées au Sida, en Amérique latine et dans les Caraïbes. Parmi elles, toujours plus de femmes.

6000 EMPLOIS  
EN MOINS À EDF



CHARB

## Errata

Des inversions entre catégories ont été faites sur le tableau des heures supplémentaires dans le SNEP-ATOUT. Vous trouverez ci-joint le tableau rectifié.

## Heures Supplémentaires : taux au 1<sup>er</sup> novembre 2005

	HSA		HSE	
	1 <sup>ère</sup> heure	Autres heures années	Heures de suppléance (HSE)	Heures supplémentaires de remplacement
Agrégés Hors Classe	1 729,47 €	1 441,23 €	46,04 €	50,04 €
Agrégés d'EPS Classe Normale	1 572,25 €	1 310,21 €	41,85 €	45,49 €
Bi admissibles	1 173,54 €	997,95 €	31,24 €	33,96 €
Prof. d'EPS hors classe	1 233,23 €	1 027,69 €	32,83 €	35,68 €
Prof. d'EPS Classe Normale	1 121,11 €	934,26 €	29,84 €	32,44 €
CE d'EPS H.C ou Cl. Exceptionnelle	1 024,62 €	853,85 €	27,28 €	29,65 €
PEGC H.C ou Cl. Exceptionnelle	1 054,07 €	878,39 €	28,06 €	30,50 €
CE d'EPS Classe Normale	931,47 €	776,23 €	24,80 €	26,95 €
AE d'EPS - PEGC	958,25 €	798,54 €	25,51 €	27,73 €
MA2	854,50 €	712,08 €	22,75 €	24,73 €

## LUNDI DE PENTECÔTE : journée de solidarité

L'arrêté sur la journée de solidarité est paru au BO n° 43 du 24/11/2005.

De nombreux collègues nous ont fait part de leur colère ou de leur indignation, suite aux deux demi-journées de concertation imposées aux enseignants dans le cadre de la journée de solidarité.

Vous trouverez sur le site Internet du SNEP, un modèle de lettre à adresser au Ministre et qui pourra être proposée à la signature des enseignants de votre établissement.

Chers collègues,

J'organise des stages de plein-air dans le département de l'Ardèche pendant les périodes avril, mai, juin, septembre, octobre.

Pour tous renseignements, vous pouvez laisser un message sur mon adresse e-mail : [thierry.robert@ac-montpellier.fr](mailto:thierry.robert@ac-montpellier.fr) ou me joindre par téléphone au camping de Chaulet-Plage : 04 75 39 30 27

### STAGE PLEIN-AIR EN ARDÈCHE SUD :

CENTRE D'HÉBERGEMENT POUR GROUPES SCOLAIRES ET CLUBS SPORTIFS

Agrément Jeunesse et Sports / Gites de France



**Différentes formules d'hébergements** adaptées à votre budget (Gites, Chalets, Camping).

#### Restauration

pension complète, demi-pension ou gestion libre (Salle équipée de tout le matériel pour faire les repas).

#### Activités sportives

VTT, canoë-kayak, escalade, spéléologie, via ferrata, canyoning, course d'orientation...

Stages Multi-activités avec Moniteurs B.E.

Camping Chaulet-Plage 07460 Casteljau

Tél. : 04 75 39 30 27 - Fax : 04 75 39 35 42 - [www.chaulet-plage.com](http://www.chaulet-plage.com)

## PROMOTIONS DE CORPS ET DE GRADE

Les circulaires sur les promotions de corps et de grade ne sont toujours pas parues.

Les organisations syndicales du second degré seront reçues le 22 décembre par le Cabinet du Ministre qui a enfin daigné répondre aux nombreuses sollicitations de leur part.

Un bulletin national spécial « Promotion de corps et de grade », mi-janvier, vous donnera toutes les informations sur les promotions.

Dès que possible, nous mettrons les circulaires en ligne sur le site internet du SNEP.

**ATTENTION :**

Le SNEP sera fermé  
du 23/12 au soir  
au 3/01 au matin

Bonnes vacances à tous

## SOMMAIRE

- Et pendant ce temps-là ..... p. 2
- Pentecôte ..... p. 2
- Errata SNEP-ATOUT ..... p. 2
- Edito ..... p. 3
- Elections professionnelles : résultats ... p. 4-5
- OCDE, BCE ..... p. 6
- Equipe magazine ..... p. 6
- Egalité des chances ..... p. 7
- Apprentissage dès 14 ans ..... p. 7
- ZEP ..... p. 8-9
- Haut conseil de l'éducation ..... p. 9
- C.A. UNSS ..... p. 10
- Remplacements ..... p. 11
- Précarité ..... p. 12
- Salaires ..... p. 12
- Forum suite ..... p. 13
- Côté Web ..... p. 13
- syndicalisation ..... p. 14
- Le « rôle » de la colonisation ..... p. 14
- Poème, lettre au père Noël ..... p. 15

Crédit photos : Damien LECATELIER

# Edito

## Notre syndicalisme confirmé

Les élections professionnelles qui viennent de livrer leurs résultats sont une réponse cinglante aux élus et gouvernement qui pensaient que leur politique scolaire était partagée sinon comprise par les personnels. A deux reprises, après le 4 octobre et le 24 novembre, le ministre de l'éducation avait claironné que si les grèves avaient « mal marché », selon lui, ce « mauvais » résultat était dû à sa capacité d'écoute et aux propositions qu'il faisait. Il semblait même pressentir une percée du SNALC ! Le ministre a tout faux. Ce sont tous les syndicats de la FSU qui progressent de 0,5 à 2,15 %, le SNES, le SNUIPP largement détachés de leurs concurrents, le SNUEP continuant sa progression dans les LP, le SNEP totalisant 83,63 % des votants chez les professeurs et 63,19 % chez les CE. Ce 6 décembre aura donc été une journée noire pour le ministère et le gouvernement.

Le SNEP gagne en voix et en pourcentage pour s'établir à 54 % des inscrits. Ce résultat est bien sûr le vôtre et était déjà perceptible dans le succès de notre campagne de signatures pour l'EPS aux examens, le forum international récemment tenu, mais aussi dans notre pratique démocratique concernant notre prise de position sur le projet de traité constitutionnel européen. Il faut lire dans ce résultat la qualité des débats que nous n'avons eu de cesse de développer, au moment et après, l'action sur les retraites, la loi Fillon, les salaires ; loin d'être coupé des personnels, notre syndicalisme en est leur cœur, il permet de développer une professionnalité et un statut social qui aide à espérer et à agir dans l'activité quotidienne.

Le ministère ne peut pas échapper à cette double validation de l'EPS : par l'opinion publique à travers la signature de l'immense pétition l'an passé ; par les personnels, maintenant.

Ce potentiel considérable de sympathie à nos revendications et d'adhésion à nos thèses doit nous aider à penser l'action à développer et les propositions à faire aboutir.

Bonnes fêtes de fin d'année et Bonne année à toutes et tous.



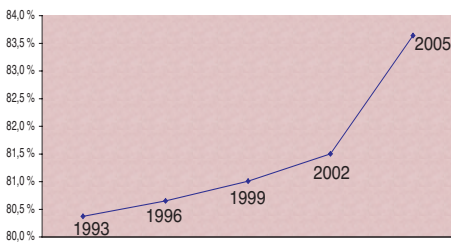
Jean LAFONTAN  
Secrétaire Général  
le 19 Octobre 2005

## ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2005 LA FORCE UNITAIRE DU SNEP (FSU) ENCORE À LA HAUSSE !

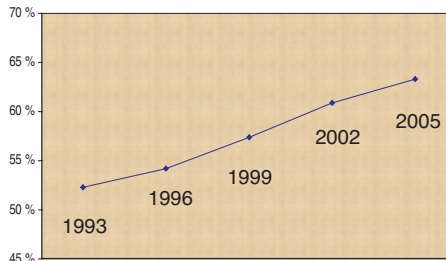
Les enseignants d'EPS viennent d'élire leurs représentants dans les Commissions Paritaires.

Leur taux de participation (plus de 69 %) est le plus élevé parmi les enseignants de second degré malgré un léger tassement par rapport au précédent scrutin (- 1,31 %). Il faut souligner que dans près de la moitié des académies et territoires, la participation est à la hausse (par rapport aux élections de 2002), notamment là où le renouvellement de la profession est important.

### PROFESSEURS D'EPS-ÉVOLUTION SNEP EN %



### CE D'EPS-EVOLUTION SNEP EN %



Avec 83,63 % des voix à la CAP Nationale des professeurs d'EPS (face à 7 listes concurrentes) et 63,19 % à celle des Chargés d'Enseignement d'EPS (face à 5 listes concurrentes), le SNEP (FSU) enregistre un nouveau progrès (respectivement + 2,15 % et + 2,36 %) de sa représentativité dans chacune de ces catégories.

Il faut souligner que – depuis notre exclusion de la FEN (en 1992) et la création de la FSU, le SNEP n'a cessé de progresser tant parmi les profes-

seurs d'EPS que chez les C.E. d'EPS (que le SNEP ne syndiquait pas jusqu'alors).

Concernant le vote des quelques 3 300 agrégés EPS (dont le taux de participation au vote – selon les constatations effectuées lors des recensements – a été proche de celui des professeurs d'EPS), on peut raisonnablement penser qu'ils ont également voté pour la liste commune SNEP - SNES - SNESup (FSU) dans des proportions proches de celles des professeurs d'EPS et ont ainsi participé à son succès (+ 0,32 %).

L'analyse des résultats obtenus par le SNEP (FSU) au plan national permet quelques constats significatifs :

- le SNEP obtient 1155 voix supplémentaires parmi les professeurs d'EPS (alors que le nombre de suffrages exprimés augmente de 893) et réalise ses scores les plus élevés notamment dans les académies où le poids des jeunes collègues était le plus important : 92,81 % à Créteil, 91 % à Versailles, 88,10 % à Amiens mais également à Lyon (90,19 %) ou bien encore à Mayotte (95,95 %) ou en Nouvelle-Calédonie (92,31 %).

- le SNEP recueille, parmi l'ensemble des professeurs et C.E. d'EPS, 81,37 % des suffrages exprimés et, situation unique dans le monde enseignant, 53,30 % des inscrits ! Il faut souligner que 54,6 % des professeurs d'EPS inscrits sur les listes électorales ont voté pour le SNEP !

### C.A.P NATIONALE DES PROFESSEURS D'EPS

inscrits	votants	nuls	exprimés	SNEP (FSU)	SE (UNSA)	SGEN (CFDT)	SNALC (CSEN)	SN.FO.LC	SUD Education	SNCL (FAEN)	UNSEN (CGT)
30 424	20 929	1 007	19 922	16 661	1 337	561	356	359	369	152	127
	68,79 %			83,63 %	6,71 %	2,82 %	1,79 %	1,80 %	1,85 %	0,76 %	0,64 %
Variation 2005/2002	-1,46 %			+ 2,15 %	+ 0,35 %	- 1,23 %	- 0,79 %	- 0,68 %	+ 0,14 %	- 0,01 %	+ 0,08 %

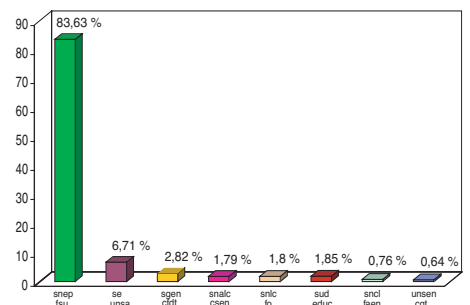
### C.A.P NATIONALE DES CHARGES D'ENSEIGNEMENT D'EPS

inscrits	votants	nuls	exprimés	SNEP (FSU)	SE (UNSA)	SNALC (CSEN)	SNCL	SN.FO.LC (FAEN)	UNSEN (CGT)
3 397	2 456	223	2 233	1 411	598	56	53	79	36
	72,30 %			63,19 %	26,78 %	2,51 %	2,37 %	3,54 %	1,61 %
Variation 2005/2002	+ 0,62 %			+ 2,36 %	+ 1,44 %	- 2,30 %	- 1,49 %	+ 0,09 %	- 0,10 %

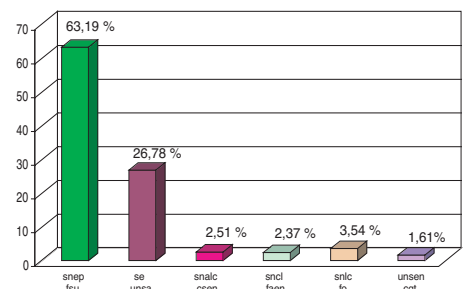
### C.A.P NATIONALE DES AGRÉGÉS

Inscrits	votants	nuls	exprimés	SNEP SNES SNESup (FSU)	SGEN (CFDT)	SE (UNSA)	SNALC (CSEN)	SUD Educ.	SN. FO.	SAGES	UNSEN (CGT)	SNCL (FAEN)	divers
60 300	53 748		32 593	16 153	3 894	1 193	4 813	1 585	1 792	1 449	474	342	898
	55,90 %			49,56 %	11,95 %	3,66 %	14,77 %	4,86 %	5,50 %	4,45 %	1,45 %	1,05 %	2,76 %
Variation 2005/2002	- 3,13 %			+ 0,32 %	- 0,80 %	+ 0,66 %	- 0,32 %	+ 0,24 %	- 0,82 %	- 0,09 %	+ 0,57 %	+ 0,02 %	+ 0,22 %

### CAPN - PROFESSEURS EPS



### CAPN - CE EPS



– le SNEP est le seul syndicat à progresser en nombre de voix et en pourcentages tant par rapport aux suffrages exprimés qu'aux inscrits, alors que la participation a connu un léger fléchissement (- 3 % dans l'ensemble du second degré, - 6 % dans le premier degré).

Ainsi, sur l'ensemble de son champ de syndicalisation (professeurs, C.E. et agrégés d'EPS), le SNEP recueille quelque 20 000 voix ! C'est une force qui compte parmi les enseignants de second degré : à lui seul, le SNEP est, en nombre de voix obtenues, tous syndicats confondus, le 3<sup>e</sup> syndicat du second degré derrière le SNES et le SGEN-CFDT (syndicat général) et devant notamment le SNALC-CSEN et le SE-UNSA, ces syndicats présentant également des candidats dans presque tous les corps autres qu'EPS.

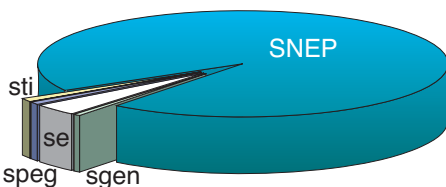
Concernant la composition des CAP Nationales, le SNEP obtient les 5 sièges à pourvoir à la CAPN des professeurs d'EPS et 3 sièges sur 4 à celle des C.E. d'EPS. La liste commune SNEP-SNES-SNESup obtient 6 sièges (sur 9) à la CAPN des agrégés (dont un qui revient au SNEP).

Enfin, face à l'administration, tous les représentants des enseignants d'EPS (professeurs, C.E. et agrégés) à la Formation Paritaire Mixte Nationale EPS (qui a en charge les mutations) seront des élu(e)s du SNEP.

Au niveau académique et territorial (Mayotte et Nouvelle Calédonie seulement, le ministère continuant de refuser la création d'une véritable CAP en Polynésie Française), le succès du SNEP est confirmé. Il convient néanmoins de constater que la particularité de chaque scrutin local (nombre de listes en présences et, pour les C.E. d'EPS, nombre de sièges à pourvoir) s'est traduite par des évolutions plus nuancées :

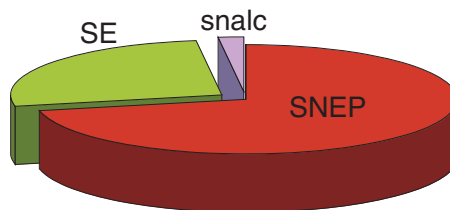
– chez les professeurs d'EPS, le SNEP a désormais 150 élu(e)s (+ 1). Nous gagnons un siège à Besançon (où le SNEP progresse de 7 %) et en Guyane (avec près de 10 % en plus) ; la perte d'un siège en Guadeloupe (alors que le SNEP améliore son score tant en voix qu'en pourcentage) est lié à une redistribution des votes entre les listes concurrentes au profit du SPEG. Le SE-UNSA obtient 6 sièges (contre 8 actuellement) ; le SGEN et le SNALC conservent leur unique siège.

## ELUS CAPA PROFS D'EPS 2005



– chez les C.E. d'EPS, la baisse sensible du corps électoral a entraîné une réduction du nombre de sièges à pourvoir dans de nombreuses CAPA et la comparaison avec le scrutin précédent est d'autant plus difficile qu'un faible déplacement de voix a pu faire basculer l'attribution du dernier siège à pourvoir. C'est dans ce contexte que le SNEP a gagné un siège à Amiens, à Montpellier et à Orléans-Tours (au détriment du SE-UNSA) et à Paris (pris à FO) mais en a cédé un à Clermont-Ferrand, à Grenoble et en Martinique (au bénéfice du SE-UNSA). A noter que, comme FO, la FAEN (en Guadeloupe) et le SGEN (à Strasbourg) perdent le seul siège dont ils disposaient. Enfin, faute de candidats, un tirage au sort aura lieu pour désigner les représentants de la classe normale des C.E. d'EPS à Aix-Marseille, Dijon et Toulouse.

## ELUS CAPA CE D'EPS 2005



– dans la catégorie des agrégés, le SNEP aura au moins un(e) élu(e) dans la quasi-totalité des CAP Académies ou territoriales. Mais, faute de quorum (au moins 50 % de votants), un second tour sera organisé à Paris et en Guyane.

Ces résultats témoignent qu'un syndicalisme exigeant sur les questions de l'école, des grands enjeux sociaux, peut être très rassembleur.

Actif, revendicatif et porteur de propositions alternatives sur les questions du système éducatif, de l'EPS, du sport scolaire et de l'avenir des personnels, le syndicalisme que nous impulsions est largement compris et soutenu par les personnels.

Le ministère est donc face à un interlocuteur syndical incontournable, largement représentatif de toute la profession. Il doit en tenir compte sur tous les dossiers au cœur de l'actualité et du métier (recrutements, socle commun excluant l'EPS, apprentissage à 14 ans, remplacements, gestion des personnels...) et de chacune des catégories d'enseignants d'EPS.

Avec le SNEP la profession doit être rapidement entendue.

Jean FAYEMENDY  
jean.fayemendy@snefpsu.net

## DANS LES AUTRES CATÉGORIES, LES SYNDICATS DE LA FSU PROGRESSED AUSSI !

Avec 52 % des voix dans l'ensemble du second degré (hors EPS), le SNES renforce (+ 0,7 %) la majorité absolue dont il bénéficiait pour l'ensemble des CAPN où il présentait des candidats. L'écart avec les autres organisations syndicales, qui arrivent très loin derrière, s'est encore creusé : le SGEN obtient 11,2 % en recul de 2,2 %, suivi du SNALC 9,4 % moins 0,2 %, puis du SE-UNSA 7,2 %, de FO et de SUD 6,2 %.

Les résultats au niveau des académies montrent que le SNES obtient aussi la majorité absolue chez les MiSe.

Dans l'enseignement professionnel, le SNUEP – FSU recueille 11,34 % des voix (en progrès de 2,72 %) et devient la troisième force syndicale de ce secteur.

Dans l'ensemble du second degré, les 3 syndicats de la FSU (SNEP, SNES et SNUEP) sont crédités ensemble de 47,8 %, soit + 1 %.

Dans le premier degré (institutrices et professeurs des écoles), le SNUipp (FSU) obtient 45,05 % des voix (+ 1,1 %) devant le SE – UNSA qui recueille 25,46 % (+ 0,30 %). Il faut souligner le net recul du SGEN (- 2,36 %) qui n'obtient que 7,74 % des voix.

Les PEGC (parmi lesquels monovalents et bivalents EPS) élisaient uniquement leurs représentants dans les CAP Académiques. Sur l'ensemble des académies, les listes présentées par les syndicats de la FSU (SNES-SNUipp – SNEP) recueillent 35,62 % des voix, en progrès de 2,95 %.

Au plan national, la FSU, avec ses syndicats, approche les 213 000 voix (premier et second degré hors PEGC) et obtient 46,7 % des voix ! Elle apparaît toujours sans conteste comme la principale force de son secteur : ce résultat conforte la FSU dans sa volonté de jouer tout son rôle pour rassembler les personnels en recherchant l'unité.

## LES CHIFFRES DE L'OCDE SUR L'ÉDUCATION DANS LE MONDE

L'édition 2005 de Regards sur l'éducation, qui regroupe les données de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur l'éducation, récemment publié, présente les principales tendances actuelles,

**Plus l'orientation est précoce, plus les résultats scolaires sont liés à l'origine sociale.**

C'est le cas en Allemagne et en Autriche, qui orientent dès 10 ans. Les élèves socialement désavantagés sont plus souvent placés dans des établissements moins réputés et avec un programme de cours moins exigeant. Ces élèves obtiennent alors des performances plus mauvaises. Au contraire, dans les pays (Danemark, Espagne, Australie) qui n'orientent qu'à 16 ans la relation entre le milieu social et les performances est plus faible, même si elle n'est pas absente.

**Les liens entre l'éducation et la croissance économique.**

Dans les pays de l'OCDE, l'effet à long terme sur la croissance économique d'une année d'étude supplémentaire est généralement compris entre 3 % et 6 %. En clair, l'éducation est un élément moteur de la croissance. De même, il existe une relation causale entre l'élévation du niveau de formation et l'amélioration de la santé physique et mentale.

**L'augmentation de la scolarisation dans le monde.**

Le niveau de formation des adultes continue de progresser dans les pays de l'OCDE. Les 25-64 ans ont passé en moyenne douze ans à l'école, tandis que 70 % des moins de 25 ans obtiennent l'équivalent du baccalauréat. Ce taux est partagé par la majorité des pays. En revanche, dans le supérieur, le taux de réussite est beaucoup moins uniforme. S'il s'établit en moyenne à 32 %, il reste très bas chez certains (20 % en Allemagne) et très important chez d'autres (49 % en Australie). En France, il est de 26,7 %.

**Le match public-privé.**

Il ressort des tests d'évaluation PISA 2003 en mathématiques que le privé obtient en moyenne de meilleurs résultats que le public. En Allemagne, le différentiel en faveur du privé est le plus fort, tandis que, au Luxembourg et au Japon, le différentiel est nettement en faveur du public. La France n'a pas souhaité voir publier ses résultats. Toutefois, établissements publics et privés ne se démarquent pas quand on prend en considération le facteur socio-économique.

## BCE : des choix politiques

La Banque centrale européenne (BCE) a donc décidé de relever le 1<sup>er</sup> décembre son taux directeur. Cela aura pour effet de rendre plus cher l'accès au crédit, qu'il s'agisse de l'argent emprunté par les entreprises pour investir ou par les particuliers pour consommer et donc de freiner la croissance (très liée à la consommation). Rappelons que les traités européens rendent la BCE totalement indépendante du pouvoir politique. Nombre de gouvernements ont d'ailleurs critiqué sa décision.

Dans un contexte de chômage massif et de concurrence internationale forte, se renforcer au sein de l'Union les politiques de compression des salaires, alors que les profits des entreprises, eux, explosent au bénéfice unique des actionnaires.

Dans ce contexte, le choix de la BCE est significatif de l'accentuation de cette stratégie : la hausse du taux directeur est un important moyen de pression sur les États pour qu'ils serrent davantage encore la vis de leurs dépenses salariales et sociales, au nom de la baisse des déficits publics. En effet, le relèvement des taux augmente le coût des emprunts que les États souscrivent pour faire face à leurs déficits.

M. Trichet (directeur de la BCE) argumente sur la lutte contre l'inflation, inflation qui selon lui pourrait repartir compte tenu en particulier de la hausse du pétrole. Mais remarquons que la stabilité du prix de l'argent, si elle est un facteur négatif pour l'investissement et la consommation, est en revanche une garantie de maintien des profits des marchés financiers.

Serge CHABROL

## ET SI ON (RE)FAISAIT L'ÉQUIPE ?

« Sans les femmes, le sport ne serait pas aussi beau », titrait l'ÉQUIPE magazine, il y a déjà longtemps. Mais sans doute les femmes auraient pu se passer du numéro du 15 octobre 2005, dans lequel elles auroient du mal à trouver le lien qui unit les femmes et le sport.

Le running, la beauté, les championnes et les gyms du moi, alimentent une vision de la différence des sexes, où la femme (sportive) s'efface encore une fois derrière la mère, la séductrice, voire la femme fatale... Décidément, magazine de « femmes » ou magazine de sport, les femmes ne feront donc jamais l'économie du régime, de la mode, de la forme ou de la santé.

Déjà envahies par une presse hyper sexuée dans tous les domaines de la vie, fallait-il ajouter un nouveau titre dans le domaine du sport ? Les sportives sont-elles plus spécifiques que les sportifs, qu'il faille leur inventer une nouvelle revue ? Cette initiative n'entérine-t-elle pas le fait que le grand quotidien consacre une place dérisoire aux femmes sportives dans leurs pages, en particulier si vous êtes joueuse d'un sport collectif ?

Le débat du forum « Sports de femmes ou sports pour les femmes » a permis que s'expriment d'autres voix, imaginant d'autres rapports de mixité dans le sport. Ce n'est pas de différenciation ou d'un mouvement d'autonomisation dont les femmes ont besoin, mais du respect dans leur choix de pratique sans discrimination ou affiliation « naturalisée » à un modèle de sexe pré-déterminé et indépassable. Virginie Sainte Rose, la sympathique rédactrice en chef du magazine présente au forum, affirme ainsi que les compagnes des lecteurs assidus de l'ÉQUIPE, des sportifs, eux constituent le public visé !

Sans l'ÉQUIPE, le sport ne serait-il pas plus beau ?



## VOUS AVEZ DIT ÉGALITÉ DES CHANCES ?

C'est avec l'argument de l'égalité des chances que le gouvernement avance différentes propositions sur l'éducation. En fait, les mesures prises vont dans le sens d'un tri social accentué, d'une régression organisée pour les enfants les plus en difficulté.

Les ZEP réapparaissent prioritaires au premier ministre qui s'oppose en cela à son ministre de l'intérieur qui demande à déposer leur bilan. Opposition réelle ou feinte ? Nous jugerons aux mesures qui doivent être annoncées dans les jours qui viennent, mais les premiers échos font craindre qu'en fait, le développement des ZEP ne concernerait qu'une partie des établissements classés, au détriment du plus grand nombre.

Le choix de délaissier l'aide collective vers des quartiers, des établissements, est avancé au profit d'une aide individualisée pour les élèves méritants. Ainsi le lycée Henry IV expérimentera une classe d'accueil pour des bacheliers issus de ZEP afin de leur permettre de suivre des cours de prépa. ; quand l'unique classe prépa. installée en ZEP, à St-Denis, a été menacée de fermeture à la rentrée !

C'est au nom de l'égalité des chances que ce gouvernement entend caser l'obligation scolaire à 16 ans en créant « l'apprentissage junior » dès 14 ans, envoyant nombre de jeunes (essentiellement de milieux populaires) vers une formation débouchant sur des métiers peu qualifiés, avec des possibilités d'accès à des qualifications supérieures quasi nulles.

Pour ces jeunes les enseignements généraux, réduits, seront centrés sur le socle commun et ils risquent donc bien d'être privés d'EPS, d'enseigne-

ments artistiques, de LV2, etc. Et ces jeunes seront soit disant volontaires, donc responsables de leur propre enfermement dans une voie sans issue !

Centration pour les élèves en difficulté sur le seul socle restreint et utilitariste et renoncement à faire acquérir à tous les jeunes une culture commune de qualité, choix de l'individualisation au détriment des solutions collectives, responsabilisation culpabilisante des parents et des élèves (contrat de responsabilité et pénalisation des parents en cas d'absentéisme scolaire), mise en place de fait du tri social, sorties prématurées du système éducatif, multiplication des parcours dérogatoires et casse du collège pour tous, valorisation de l'apprentissage au détriment de l'enseignement professionnel et technologique...

On retrouve là tout ce que nous avons dénoncé dans la loi Fillon et dans la loi Borloo. C'est à une véritable réorientation réactionnaire du système éducatif que nous sommes confrontés. ...On est bien loin de l'égalité des chances affichée. Le SNEP, avec la FSU porte d'autres propositions pour la réussite de tous les jeunes, pour la démocratisation réelle du système éducatif, pour mettre un terme au scandale des 60 000 jeunes sortant chaque année du système éducatif sans qualification et aux 15 000 en situation de décrochage lourd. La prise en compte de ces propositions nécessitera sans aucun doute une action revendicative de haut niveau pour résister à la pression démagogique et populiste du pouvoir.

Serge CHABROL

## L'APPRENTISSAGE DES 14 ANS, ségrégation sociale et renoncements

Le gouvernement vient d'annoncer la mise en place de « l'apprentissage junior » dès 14 ans, en utilisant le prétexte des événements de l'automne dans les banlieues. Un projet de loi été réalisé en urgence pour présentation au Conseil Supérieur de l'Éducation du 8 décembre(1).

### Le SNEP et la FSU se prononcent contre une telle mesure rétrograde, pourquoi ?

Elle remet en cause deux fondements de l'école républicaine : la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans instituée en 1958 et le collège pour tous, déjà largement écorné par le loi Fillon. Elle réintroduit également le travail des enfants. Elle ne règlera nullement le problème des sorties du système éducatif sans qualification, pas plus qu'elle ne règlera le sentiment de rejet d'une partie de la jeunesse. Toutes les enquêtes le confirment, les jeunes en difficulté sociale et scolaire, surtout s'ils sont issus de l'immigration, ont les plus grandes difficultés à trouver des stages ou des contrats d'apprentissage. Et en dehors de quelques métiers particuliers, lorsque les patrons veulent bien des apprentis, c'est au niveau bac, ou bac +2 voire plus. Faire sortir du système éducatif des

jeunes de 14 ans difficulté scolaire, c'est accentuer leurs carences en formation générale (l'apprentissage actuellement, c'est en moyenne seulement 13 semaines de cours sur l'année). Une partie de ces jeunes seraient accueillis en LP, avec quels moyens ? Dans quelles structures ? Rien n'est dit !

### Hypocrisie et démagogie pour justifier les renoncements :

Le projet de loi affirme que ces jeunes « auront la possibilité d'acquérir le socle de connaissances et de compétences ». Avec aussi peu d'enseignement général, on va vers un socle encore plus restreint. Cela signifie-t-il que ces élèves seront privés des disciplines d'enseignement hors socle, dont l'EPS ? Nous avons questionné le ministre et ses conseillers au CSE, sans réponse ! C'est pure démagogie que de dire que cette mesure concernera les volontaires : quelle possibilité de choix aura un jeune à 13 ans ? Comme c'est pure tromperie d'affirmer que tout jeune pourra mettre un terme à son contrat d'apprentissage et revenir en collège s'il le souhaite. Le retard accumulé dans les enseignements généraux ne lui permettra pas de suivre en collège avec les élèves de son âge.

Enfin il est hypocrite de dire que « la conclusion d'un contrat d'apprentissage à partir de 15 ans sera subordonné à l'appréciation de l'équipe pédagogique qui jugera de l'aptitude de l'élève à poursuivre l'acquisition du socle commun ». Nous partageons l'appréciation de P. Meirieu qui dit que « l'apprentissage à 14 ans, c'est l'institutionnalisation du renoncement ». La société abandonnerait des jeunes sans leur donner les clefs du monde complexe auquel ils vont être confrontés, elle les condamnerait à des tâches de pure exécution, elle rendrait impossible par manque de formation initiale, leur formation tout au long de la vie. Cette stratégie relève d'une méconnaissance de ce que sont les métiers d'aujourd'hui et surtout de demain qui vont requérir une part importante de conceptualisation avec des situations complexes. Le socle apparaît bien pour ce qu'il est : un minimum restreint et utilitariste qui ne donnera pas les clefs de l'avenir à ceux qui n'auront acquis que lui, s'ils l'acquièrent !

### Cette mesure organise le tri social :

Qui peut penser qu'il y aura beaucoup d'enfants d'avocats, de chirurgiens ou d'enseignants qui passeront par ce système ? Dans le soutien d'une

>3 SCOLARITÉ OBLIGATOIRE

## L'apprentissage à 15 ans ne sera plus

Alors que les élèves doivent rester en cours jusqu'à 16 ans, la loi permet toujours à un jeune de commencer à travailler à 15 ans. Le ministère de l'Éducation présentera donc bientôt un amendement pour interdire de devenir apprenti avant l'âge de 16 ans.



Plusieurs textes de loi autorisent les jeunes à travailler dès l'âge de 15 ans. Une anomalie...

Quand la France veut mettre les élèves en apprentissage à 14 ans, d'autres font la démarche inverse... à l'île Maurice !

part importante de l'opinion à celui-ci, il y a le fait que chacun imagine que ce sera pour les enfants des autres ! Il s'agit bien de déscolariser des jeunes, essentiellement de milieux populaires, dont ont affirmé « qu'ils ne sont pas faits pour les études ! ». A 14 ans, leur sort est jeté ! C'est là une loi profondément réactionnaire. Certains espèrent peut être avoir plus de calme dans quelques classes, c'est une illusion qui se paye au prix d'une régression sociale considérable et de l'abandon d'une mission essentielle de la Nation : former tous les jeunes.

Notons que la formation est assortie de l'élaboration par l'équipe péda., pour chaque jeune, d'un projet pédagogique personnalisé (cf l'individualisation à outrance de la loi Fillon), le jeune sera accompagné par un tuteur chargé du suivi de l'élève, des relations aux entreprises d'accueil et du dialogue avec la famille. Avec quels moyens ? Rien n'est dit !

### Le SNEP et la FSU font d'autres propositions

En effet, les sorties du système éducatif sans formation et qualification sont inacceptables et la Nation doit s'attaquer résolument à l'échec plutôt qu'exclure. Le collège doit être conçu comme un collège pour tous, capable d'amener tous les jeunes vers une des trois voies du lycée (professionnelle, technologique, générale). La scolarisation obligatoire doit passer à 18 ans plutôt que de régresser, pour atteindre les 80 % d'élèves au niveau Bac rapidement. Cela nécessite des moyens : baisse

des effectifs par classes, dédoublements, soutien et aide aux élèves en difficulté, équipements modernes, équipes pluri-professionnelles renforcées, développement de la politique des ZEP (et non abandon de celles-ci comme le propose le ministre de l'intérieur).

Cela nécessite également un travail qualitatif, de réflexion pédagogique sur les contenus et les méthodes de l'enseignement, sur la culture commune, sur les programmes disciplinaires, sur leur articulation et les contenus interdisciplinaires. Cela

implique formations initiale et continue améliorées,... En même temps que se développerait une véritable lutte pied à pied contre l'échec, dès la maternelle, il est indispensable de mettre en place des mesures transitoires pour les élèves actuellement en rupture scolaire, âgés et volontaires. Ceci ne passe pas par « moins d'école » mais par « plus et mieux d'école ». La FSU propose la mise en place de parcours individualisés, dans le système éducatif, en particulier en utilisant la riche expérience de LP.

### Ces mesures ont un coût, mais l'argent existe :

L'Etat et les Régions dépensent actuellement des sommes considérables pour valoriser l'apprentissage, sans réel succès d'ailleurs et les entreprises bénéficient d'aides importantes pour accueillir des apprentis. L'article 3 du projet de loi sur « l'apprentissage junior » prévoit un crédit d'impôt de 2 200 € par apprenti, et la création d'un crédit d'impôt de 100 € pour chaque semaine durant laquelle l'entreprise accueillerait en stage un apprenti junior en « phase initiale ».

Donnons toute cette manne financière au service public d'éducation, il saura l'utiliser dans l'intérêt des jeunes et du pays.

Serge CHABROL

(1) Le CSE a émis un vote majoritairement négatif sur ce projet (FSU, UNSA, CGT, SGEN, FO, UNL, FCPE ont voté contre, le SNALC, la PEEP et le MEDEF votant pour, la CFDT s'abstenant).

## APPRENTISSAGE JUNIOR Grandes lignes du projet de loi

Les élèves ayant atteint 14 ans peuvent être admis, à leur demande, à suivre une formation alternée, dénommée « formation d'apprenti junior »

Deux phases :

- l'apprentissage junior initial avec une initiation aux métiers
- l'apprentissage junior confirmé, avec un contrat d'apprentissage (à partir de 15 ans)

Les CLIPA (classes d'initiation pré professionnelle par alternance) et les CPA (classes préparatoires à l'apprentissage) sont supprimées.

Elaboration d'un projet pédagogique personnalisé par l'équipe pédagogique.

Possibilité de retour à tout moment en collège

Un correspondant est désigné par l'établissement scolaire et un membre de l'équipe pédagogique, tuteur, assure un accompagnement individualisé du jeune (suivi des stages, dialogue avec la famille, relation avec les entreprises d'accueil).

Ce parcours se déroule en Lycée Professionnel ou en Centre de Formation d'Apprentis.

Toutes les activités du parcours initial visent à l'acquisition du socle, à la découverte des métiers et à la préparation à la formation en apprentissage. Lorsque la durée des stages « excède une durée minimale » (non fixée dans le projet), ils donnent lieu par l'entreprise, à « une gratification ». Suivent des modifications de la réglementation actuelle pour permettre cet « apprentissage junior » et un article précise deux nouvelles mesures de crédit d'impôt au bénéfice des entreprises qui s'impliquent dans le processus.

## DE ROBIEN JOUE LES ZEP À LA ROULETTE

**Décidément, notre ministre n'en finit plus de découvrir l'eau chaude. Après avoir trouvé la cause, très simple selon lui, des difficultés de lecture de 15 % des élèves à l'entrée en 6<sup>e</sup> (la méthode globale, ou semi-globale, ou à départ global) il nous gratifie d'un slogan définitif concernant la politique des ZEP : « On donne trop peu, à trop de monde » et en conclut qu'il faut donner... à moins de monde.**

Concernant la question de la lecture, on peut donc être rassuré : suite à la grande découverte du ministre de l'éducation nationale, plus aucun élève ne rencontrera de difficultés dans l'apprentissage, à compter de cette année. Comme il est regrettable que Gilles de Robien n'ait pas été plus tôt « affecté » à ce

ministère. Que de temps perdu ! Et tous ces chercheurs qui travaillent sur l'apprentissage de la lecture, sans avoir compris que les choses sont aussi simples...

Pour les ZEP, partant de cette idée qu'on donne trop peu à trop de monde, le ministre oublie tout simplement la première partie de sa proposition, et décide de concentrer l'aide sur 25 % des collèges ZEP actuels, ceux pour lesquels il propose une nouvelle dénomination : collèges « ambition réussite ». Trois niveaux sont instaurés dans les dispositifs actuels de l'Éducation Prioritaire (EP, à ne pas confondre avec notre éducation physique) : EP1, collèges « ambition réussite » et les écoles de leur secteur ; EP2, établissements et écoles qui continueraient à recevoir les moyens



actuels ; EP3, ceux qui ont vocation à sortir, dans les 3 ans, du système des ZEP/REP.

**Très clairement, les EP1 recevront les moyens soustraits aux EP3. C'est le cœur du dispositif De Robien pour les ZEP.** S'ajoute à cela l'affectation de 1000 enseignants supplémentaires, non prévus dans le budget, et dont il faut comprendre qu'ils s'ajouteront aux 4 800 emplois supprimés au budget 2006 dans les collèges et lycées. Recrutement sur profil, service éventuellement partagé entre une école et un collège, fiche de poste déterminée par le projet d'établissement, lettre de mission entre le chef d'établissement et l'enseignant, le tableau de la déréglementation est complet pour ce « corps d'élite » qui se verra récompenser au bout de 5 ans par un accès facilité à la hors-classe (annonce d'un contingent supplémentaire) et par une priorité de mutation (« *qui leur permettra de gagner au moins 10 ans pour la satisfaction de leur vœu de mutation* » sic).

Au-delà, le ministre « réchauffe » quelques recettes de ses prédécesseurs, dont on peut s'étonner qu'elles n'aient pas été mises en œuvre plus tôt : une infirmière dans chaque collège EP1, cela signifie que les autres attendront... Et quid des assistantes sociales, indispensables elles aussi ? Les assistants pédagogiques plus nombreux (3000) remplaceront-ils les MI-SE et aides-éducateurs supprimés depuis deux ans ? La spécificité culturelle, sportive, scientifique, environnementale ou linguistique de chaque collège EP1, le parrainage par des institutions, des personnalités, etc...n'est-ce pas de la poudre aux yeux médiatique, un volontarisme sans lendemain ? Mieux former les enseignants ? Chiche ! Des études accompagnées obligatoires ? On en demande depuis longtemps. Si cela est fondamental, pourquoi en priver 3 collèges ZEP sur 4 ? Où est l'ambition pour tous ? Que propose le ministre pour mettre en œuvre la seule « recette » reconnue par les études sérieuses sur les ZEP : la centration sur les savoirs, et pas seulement ceux du socle ? Et rien sur l'amélioration des conditions d'enseignement (effectifs, locaux, ...).

Le projet se caractérise également par la volonté d'individualiser les parcours, comme si la réussite ou l'échec étaient le fait de la seule volonté des élèves. Pour les uns, les bourses au mérite, le lycée hors secteur ; pour les autres, l'apprentissage à 14 ans, la découverte professionnelle en 4<sup>e</sup>, les dispositifs relais. N'a-t-on pas là tous les ingrédients d'un tri social accentué et d'évictions précoces du collège ?

Les « nouvelles propositions de G. de Robien » s'inscrivent clairement dans la poursuite de la politique menée depuis 3 ans à l'EN. Personne n'est dupe de l'absence de volonté d'un réel effort en direction des publics les plus fragiles. Décidément, l'eau chaude du ministre a bien mauvais goût !

**Michel FOUQUET**

## HAUT CONSEIL DE L'ÉDUCATION : ça commence mal !

Créé par la loi Fillon, le Haut Conseil de l'Éducation (HCE) est censé remplacer à la fois le CNP (conseil national des programmes) et le HCéé (haut conseil de l'évaluation de l'école).

Ces deux instances n'étaient sans doute pas des modèles de pluralisme et de représentativité, mais la diversité de leurs missions et de leur composition était un gage d'un travail de qualité.

Qu'en est-il pour le HCE ? Neuf membres, désignés pour 6 ans par le président de la République (3), celui de l'Assemblée nationale (2), celui du Sénat (2) et celui du Conseil économique et social (2). La composition du HCE a été publiée au BO 40 du 3 novembre 2005. Ni le pluralisme, ni l'ouverture n'apparaissent de façon évidente à la lecture de ces 9 noms. A l'exception de C. Forestier, ex président du HCéé et qui a connu pratiquement toutes les fonctions dans la haute administration de l'EN, pas de spécialistes des questions que doit traiter le HCE. On peut donc nourrir quelques soucis quant à l'impartialité, la représentativité et peut-être la pertinence des avis émis et des propositions formulées. A noter : Nous avons obtenu qu'un comité consultatif, au sein duquel siègeront notamment des « représentants des organisations syndicales choisis » (on ne sait par qui), assiste le HCE dans ses travaux.

Soucis pleinement justifiés quand on apprend qu'après seulement une séance de travail, le haut conseiller Lafforgue a démissionné (ou a été sommé de démissionner), suite à une note interne – devenue publique – dans la quelle il déniait à

tout membre de la haute administration de l'EN la qualité d'expert. Cet éminent mathématicien se flatte d'avoir lu tout ce qui a été écrit sur l'éducation nationale par les acteurs de terrain depuis deux ans, et en tire des conclusions définitives sur l'état de délabrement de notre système éducatif « en voie de destruction totale ». Sans doute espérait-il que le tremplin que lui offrait le président de la République avec cette nomination lui permettrait d'imposer, dans ce cénacle restreint, des idées pour le moins discutables. De toute évidence, il n'était pas prêt à en discuter avec « des experts ». Il est donc hors-jeu. Il revient à J. Chirac de nommer un nouveau haut conseiller.

Il reste surtout que le HCE n'a à ce jour rien produit, alors que la loi Fillon et le décret du 22 août 2005 lui ont donné d'importantes responsabilités. On peut se demander – l'épisode Lafforgue le confirme - s'il est bien sérieux de confier à 9 personnes ou personnalités pas forcément compétentes sur les thèmes en question, des commandes aussi importantes que la définition du socle commun, le cahier des charges de la formation dispensée dans les IUFM, l'évaluation du système éducatif. Quelle légitimité autre que le fait d'avoir été désigné(e)s ont-ils pour émettre des avis et des propositions sur la pédagogie, les programmes, les modes d'évaluation... ?

Attendons les premiers actes pour juger, car, point positif, les avis et propositions du HCE sont rendus publics. Nous serons vigilants.

**Michel FOUQUET**



## UNSS

Le dernier CA de l'UNSS est un encouragement et en même temps une incitation à la vigilance.

Le nouveau Président décrit le travail remarquable des personnels, à tous les niveaux de la structure, qui montre un sport scolaire chaleureux, vivant, créatif et au service de la société ; les enseignants s'y engagent largement au-delà de leurs obligations de service, tout cela est à poursuivre ; le sport scolaire est à encourager.

Cette appréciation globale dénote-t-elle une prise de conscience nouvelle de l'administration et du ministre sur ce secteur ? L'épreuve du budget nous le montrera.

Dans le débat général, l'occasion a été saisie de renouveler notre dénonciation des déclarations irresponsables du député Chamard (à l'opposé de ce qui vient d'être dit), tout autant que du rapport de la Cour des Comptes ; dans le même sens, nous avons dénoncé les pressions faites sur le remplacement des collègues amenés à participer aux activités nécessitant des déplacements qui prennent sur l'horaire EPS.

Enfin, nous avons aussi clairement mis en garde l'administration d'utiliser les EVS, soit hors des compétences que la loi leur exige, soit à des fins d'animation qui, loin de renforcer l'activité de l'AS, peuvent même devenir concurrentes !

Globalement, les effectifs progressent et sont les plus hauts de tous les temps ; en même temps, des phénomènes de régression s'observent, jamais de façon durable, mais par rotations sans avoir les explications nécessaires pour comprendre ces phénomènes.

Le rapport proposé a permis de mettre en valeur le rôle structurant du sport scolaire dans les ZEP, notamment à l'égard des filles. Eléments qui n'ont pas l'air d'inspirer le ministre de Robien puisque ses dernières propositions sur l'éducation prioritaire n'ont débouché sur aucune mesure sur ce secteur !

Enfin l'augmentation du coût des transports grève lourdement le budget des AS et peut conduire à dénaturer ou entraver son activité ; le représentant de l'Inspection Générale a estimé que dans le cadre du budget « transport scolaire » des CG et CR, un effort supplémentaire pour prendre en charge les transports représenterait une goutte d'eau au niveau de l'effort demandé.

Enfin, des situations persistantes de très faibles nombre de licenciés dans l'AS (9 et moins) n'évoluent pas (ou très peu) d'une année sur l'autre. C'est un échec collectif qui demande certainement des approches plus spécifiques d'initiatives et d'interventions.

Des pistes de travail ou des réflexions simplement exprimées montrent qu'il va falloir conduire notre réflexion en rapport avec l'actualité de l'évolution de la LOLF (travail sur les indicateurs) comme de la structuration administrative (bassins et districts etc.).

Chacun/e doit se considérer interpellés sur ces questions, le SNEP y aidera.

Les prochains Jeux de l'UNSS s'organisent visiblement bien et les équipes locales s'activent. Vivement juin !



**A renvoyer au SNEP/Centre EPS  
76, rue des Rondeaux, 75020 Paris**

exemplaire(s)

du n° 17 de **Contre pied** :

*Histoire de l'EPS*  
*Place aux acteurs*

} X 12 € (+ 2 € de port)

6 numéros pour le prix de 5 = 60 € (port inclus)

Nom : .....

Prénom : .....

Organisme : .....

Adresse : .....

.....

Signature

**Chèque à l'ordre de : Centre EPS et Société  
CCP 41481 25 X La Source**

(si nécessité de facture, nous le signaler)

### ADRESSE DE LIVRAISON

Nom : .....Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : .....Ville : .....

## REMPACEMENTS DE ROBIEEN

**Ensemble dans les établissements :**

– **organisons collectivement le refus des remplacements imposés,**

– **si ce n'est déjà fait signons la pétition sur le site du SNEP <http://www.snepsu.net>**

La mise en place du dispositif sur les remplacements imposé par de Robien se poursuit. A partir du 1<sup>er</sup> janvier le décret s'appliquera quel que soit le contenu du protocole, avec, si besoin, le recours à la contrainte. En faisant peser, sans en donner confirmation officiellement, la menace de la retenue sur salaire de 1/30<sup>e</sup> pour service non fait comme sanction possible aux collègues qui refuseraient d'effectuer un remplacement, le ministre semble résolument rester sourd aux nombreuses protestations des enseignants attachés au respect de leur métier.

Au delà du manque de crédibilité d'un tel dispositif sur le plan pédagogique, les enseignants y reconnaissent :

– un alourdissement du temps de travail et une déréglementation des services

– une tentative de leurre sur les rémunérations :

Un des arguments premiers avancé par Gilles de Robien pour justifier auprès des enseignants l'imposition de son décret était la rémunération des suppléances en heures supplémentaires à taux spécifique. Ce discours est sans fondement, seules bénéficieront du taux majoré prévu par le décret 2005-1036, les heures remplacées dans les créneaux non assurés par le professeur absent.

L'administration insiste pour que les chefs d'établissements incitent les collègues à s'auto remplacer en récupérant eux même leurs cours après congé maladie, absence pour suivre des stages FPC, absence pour exercer leurs mandats de commissaires paritaires. Cela ne serait rémunéré qu'à hauteur du taux de base de l'heure supplémentaire. Enfin, toute absence pour convenance personnelle sera subordonnée au rattrapage des cours; tout rattrapage de cours organisé entre deux collègues pendant leurs heures de service, assimilé à un échange de service, le seront sans rémunération supplémentaire.

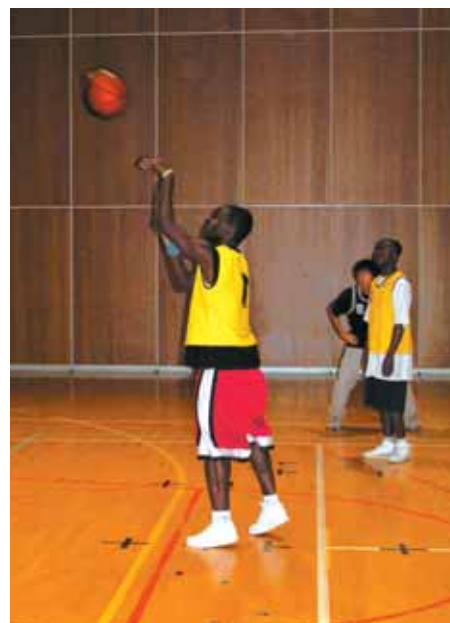
C'est pourquoi face au refus collectif malgré les pressions exercées, seulement 47 % des chefs d'établissement avaient présenté un protocole au CA début décembre. Parmi ces établissements quel est le pourcentage de protocoles négociés ayant reçu l'assentiment majoritaire de la communauté éducative ? Evidement faible !

Plus que jamais, le SNEP maintient sa consigne de continuer à donner, notamment aux parents d'élèves, toutes les explications nécessaires sur les dangers de ces remplacements et l'inutilité des ces protocoles

C'est dans l'unité la plus large possible que les enseignants doivent s'opposer à l'imposition des remplacements de Robien ; Organisons leur refus collectif lorsque certains chefs d'établissement tenteraient de les imposer à partir du 1<sup>er</sup> janvier.

**Le SNEP a déposé un préavis de grève pour couvrir toutes les initiatives allant dans ce sens.**

Michèle CHARPIN



### PRIORITE À L'ÉDUCATION ? Vers un nouvel axe de réflexion pour la diminution du nombre de fonctionnaires... ?

« J'ai demandé à Gilles de Robien et Dominique Bussereau (ministres en charge de l'Éducation nationale et de l'Agriculture) une réflexion approfondie avant l'élaboration de la prochaine carte scolaire, sur le devenir de l'enseignement dans le monde rural » a indiqué Dominique de Villepin mardi 22 novembre 2005, lors de l'ouverture du 88<sup>e</sup> congrès des maires et des présidents de communauté de France. Au sujet du maintien du service public d'éducation dans les territoires, Christian Estrosi, ministre délégué à l'Aménagement du territoire, a indiqué que « pour compenser la fermeture de petits collèges, les inspecteurs d'académie doivent avoir la possibilité de développer les options dans les établissements plus grands et un peu plus lointains où les élèves se rendront ».

Comment douter alors de la volonté politique à l'œuvre dans le département des Ardennes (et ailleurs) où est envisagée la fermeture de 10 collèges... A l'aide de l'argument « irréfutable » de la baisse démographique et de la mise en œuvre de la Loi Fillon, qui instaurerait, selon nos élus, le collège du XXI<sup>e</sup> siècle. On remet ainsi en cause toute la logique du service public qui vise à assurer l'équité territoriale et l'égalité des chances pour nos élèves.

La « machine de guerre » est en marche et d'ores et déjà les média sont le relais des arguments de l'Administration. Nous avons la sensation que l'Académie de Reims est un laboratoire d'essai pour ce nouveau mode de gestion visant la suppression de postes d'enseignants... Étrangement, alors que la constitution du dossier par l'Inspection Académique s'axe sur « l'incapacité » des petites structures à faire réussir les élèves et sur leur impossibilité d'offrir tout le panel des options possibles, un bilan de ces structures nous a été refusé au prétexte qu'il aurait un coût trop élevé au regard de l'enjeu...

Bref, un dossier vide avec une volonté très forte de l'IA et du CG de réduire le nombre des collèges, quitte, s'ils le doivent, à tenter de passer en force... Si ce projet aboutissait, ce sont au total 15 établissements qui disparaîtraient dans l'Académie de Reims. Un dossier sensible, un enjeu de taille pour le service public d'éducation ce qui va nécessiter un travail d'analyse approfondi et un argumentaire solide pour accompagner une mobilisation plus large de jour en jour.

À suivre donc...

## Mercredi 7 décembre : LES TENTES DE LA PRÉCARITÉ S'INSTALLENT PLACE DE LA SORBONNE

Chômage de milliers de non-titulaires dont de nombreux collègues en fin de droit, développement des vacances, titularisation réduite à peau de chagrin, réduction des postes de titulaires, suppression des concours internes et aucune nouvelle mesure de titularisation, remplacements non assurés, imposition d'heures supplémentaires aux titulaires dégradent les conditions de travail de tous...

Pour plus de 15 000 collègues non-titulaires les « fins de contrats » s'accompagnent de la multiplication de situations de plus en plus précaires : vacances, indemnités de chômage versées après plusieurs mois.

Depuis la rentrée, des collectifs de non-titulaires à Nice, Toulouse, Montpellier, Toulouse, Créteil, Versailles... se mobilisent dans le cadre d'intersyndicales larges pour exiger le réemploi, l'arrêt du recours à la vacance et un véritable plan de titularisation.

A l'appel de l'intersyndicale SNES-FSU – SNEP-FSU – SNUEP-FSU – SUD EDUCATION – UNSEN-CGT, le mercredi 7 décembre, les « tentes de la précarité » symbole de la lutte des personnels non titulaires de l'Education nationale ont été plantées devant la Sorbonne.

L'action, largement relayée par les médias, a été l'occasion de distribuer des tracts à la population, de soumettre à la signature des pétitions et de renforcer la détermination des collègues qui ont affirmé leur volonté de continuer à se mobiliser au plan national.

Les manifestants (organisations signataires de l'appel et collectifs académiques) se sont rendus devant le ministère, afin d'être reçus en audience par le Ministre ou un représentant du cabinet. Une fin de non-recevoir leur a été adressée par le ministère en refusant la composition d'une délégation représentative des collectifs et de l'intersyndicale. En renvoyant à la sous direction des personnels l'audience prévue, il a signifié son refus de répondre à la revendication de réemploi, d'abolition de la vacance et de nouvelles mesures de titularisation.

Il est grand temps que des réponses soient apportées aux revendications des collectifs et de l'intersyndicale qui continueront à œuvrer dans l'unité à la mobilisation des non titulaires et de toute la profession contre la précarité.

Signez la pétition SNEP/SNES/SNUEP/FREC-CGT/SUD EDUCATION « tous ensemble contre la précarité » sur le site du SNEP : <http://www.snepfsu.net>

Michèle CHARPIN - Sophie DUQUESNE

Les négociations, auxquelles s'était engagé le ministre de la Fonction publique, sur la limitation du recours à l'emploi et la titularisation ont aussi été interrompues. Au contraire, simple communication a été faite d'une circulaire concernant l'application à l'éducation nationale de la loi du 26 juillet 2005 instaurant un CDD d'un maximum de 3 ans pouvant ouvrir au bout de 6 ans sur un CDI, CDD qui ne garantit ni l'emploi ni la titularisation pour tous dans les corps existants de la fonction publique.



De qui se moque-t-on ?

### DE RENDEZ-VOUS EN RENDEZ-VOUS Les salaires toujours en baisse

La réunion du 6 décembre s'est soldée par un échec. En effet, le ministre de la fonction publique ne souhaitait pas ouvrir les négociations mais balayer les différents documents remis aux organisations syndicales qui traitaient de trois volets (statutaire, social et salarial).

Il proposait un nouveau calendrier où le volet salarial aurait été traité en dernier.

Il n'avait donc aucune proposition chiffrée à faire en matière salariale.

La FSU est intervenue pour dire qu'aucune discussion n'était possible si le gouvernement ne prenait pas la mesure de la problématique salariale chez les fonctionnaires notamment après la grève du 4 octobre.

Le gouvernement a fait le choix de ne pas répondre aux salaires alors que le maintien même du pouvoir d'achat pour 2006 n'est pas garanti avec une prévision d'inflation à 1,8%. Le sujet est d'autant plus sensible que dans les propositions salariales non chiffrées, le ministre envisageait la mise en place d'autres mécanismes que celui de la seule augmentation de la valeur du point d'indice en ouvrant la voie à une part fixe et à une part variable qui pourrait être liée aux aléas économiques (évolution du PIB) ou la pérennisation du système d'indemnité exceptionnelle comme cela avait été fait pour les collègues ayant atteint le dernier échelon de la classe normale ou de la hors-classe.

Il était également évoqué le problème de la reconnaissance des résultats et le développement des intéressements de service.

Le gouvernement cherche donc à contourner la nécessaire augmentation la valeur du point d'indice, seul élément qui permet de comparer les traitements des fonctionnaires à qualification équivalente et d'assurer les solidarités entre tous les fonctionnaires.

Pour l'ensemble des organisations syndicales, la question salariale devait être prioritaire.

Elles ont demandé que la séance soit arrêtée. Dès le lendemain, l'ensemble des organisations syndicales à l'exception de la CFDT s'adressait au ministre pour exiger l'ouverture de négociations salariales avant le 15 décembre.

Le ministre persiste, puisqu'il n'envisage une nouvelle réunion que début janvier. Il faudra sans doute contribuer à de nouvelles perspectives d'action unitaire pour que le gouvernement entende raison.

Dominique DELIGNY

## FORUM, suite...

Après le forum qui lui avait fait un accueil particulièrement chaleureux, Shoukria Haidar a été notre invitée lors d'une rencontre au SNEP.

Présidente de l'association NEGAR<sup>1</sup>, titulaire d'une maîtrise en « APS et collectivités territoriales » obtenue à Nice, elle est la seule afghane diplômée d'une université étrangère en éducation physique. Elle a pu nous faire part de la lutte qu'elle mène depuis plusieurs années en Afghanistan. Après avoir milité contre le régime des talibans et pour une constitution qui prenne en compte l'égalité entre les sexes, la constitution ne s'est finalement pas instituée à partir de la loi divine. Mais elle nous indique les luttes importantes qu'il reste à faire pour modifier profondément les mentalités, faire prendre en compte une juste égalité, permettre aux femmes d'investir durablement l'espace public, sortir le système éducatif de l'emprise des religions et pouvoir le développer pour tous les enfants (très nombreux) du pays. Elle collabore maintenant à la mise en place d'un

système éducatif qui donne à l'éducation physique toute sa place. Le système de formation des enseignants est lui-même obsolète. Il a formé l'an dernier... quatre enseignants d'éducation physique. Interpellés par la place et le rôle de l'éducation



physique dans tous les systèmes éducatifs du monde, le SNEP doit pouvoir aider sur des aspects qui ont paru très importants à Shoukria :

- Aider au développement d'un regroupement professionnel, à l'élaboration d'un outil revendicatif permettant aux enseignant-es de réfléchir collectivement, de poser les bases d'une organisation professionnelle qui unifie le métier (actuellement, les enseignant-es font toujours plusieurs métiers)
- Aider à la réflexion d'un outil de mise en place des formations, des programmes en EPS, sur la base de coopération et d'échanges de compétences
- Solliciter les collègues sur des actions ponctuelles de financement de matériel sportif ou éducatif (cf. campagne « des cartables pour Gaza »).

Le SNEP, à partir de ses acquis et de ses compétences, riche d'un réseau pouvant facilement être mis à contribution, souhaite travailler à une coopération qui ne ferait qu'enrichir son patrimoine syndical et professionnel.

Ce serait tout à l'honneur de ses militant-es de participer à une nouvelle aventure humaine

<sup>1</sup>[www.Negar-afghanwomen](http://www.Negar-afghanwomen)

## CÔTÉ WEB

### PDA et EPS ?

À l'approche des fêtes de fin d'année, beaucoup d'entre vous, si nous nous en référons aux nombreux mails reçus à ce sujet, songent à s'offrir ou se faire offrir un Assistant Numérique Personnel, dont l'acronyme anglais « PDA » pour Personal Digital Assistant vous semblera bien plus familier que sa traduction française.

L'une des questions qui revient le plus souvent est : « En tant que prof d'EPS, en aurai-je vraiment l'utilité ? ». Alors sans vouloir vous pousser à davantage de consommation High-tech, nous aurions plutôt tendance à répondre par l'affirmative à cette question.

### Des travaux déjà bien avancés

À Montpellier en novembre 2003, lors du rassemblement annuel des Interlocuteurs Académiques pour les Nouvelles Technologies Educatives en E.P.S, un projet tout à fait novateur pour l'intégration et l'utilisation des assistants personnels dans l'enseignement de l'E.P.S. fut lancé par la sous-direction de la technologie.

Les 6 et 7 décembre derniers, le groupe de pilotage national s'est rassemblé à Lille pour finaliser la dernière phase de l'expérimentation initiée voilà deux ans. Les travaux menés ont abouti à la présentation de réalisations dédiées et à l'élaboration d'un pack pédagogique permettant d'inscrire au plan académique de formation 2006-2007 des sessions d'information sur le maniement et les possibilités offertes par les PDA dans le cadre de la pratique professionnelle de l'enseignant d'EPS. Le produit final, de grande qualité, que nous

avons eu l'occasion de découvrir lors de ce rassemblement, permet de saisir toutes les possibilités offertes par ce type de matériel dans nos enseignements.

### Quel PDA pour l'EPS ?

Le but n'est pas ici de vous orienter sur un matériel particulier. Chacun trouvera en effet dans la large gamme offerte par les divers constructeurs le modèle qui lui conviendra le plus.



Cependant et parce que vous trouverez davantage de logiciels dédiés EPS fonctionnant sous Pocket PC plutôt que sous système Palm, nous vous conseillons dans le cas d'une utilisation professionnelle de préférer le premier au second.

Longtemps inaccessibles à cause d'un prix trop élevé, les PDA ont vu ces derniers temps leur prix chuté de manière conséquente. Il vous faudra tout de même déboursier pas moins de 250 € pour une machine digne d'intérêt. Toutefois, certaines équipes EPS ont déjà réussi, sur la base de projets pédagogiques alliant TICE et EPS, à faire financer l'achat de tels outils par leurs établisse-

ments ou les conseils généraux. Une voie collective à explorer !

### Pour aller plus loin

Enfin, si vous désirez creuser davantage la question, voici une liste de sites à explorer.

Le premier vous donnera tous les détails du projet national relatif à l'utilisation des assistants personnels en EPS. Le second, émanation du groupe national, vous permettra de télécharger des applications spécifiques pour Pocket PC alors que le troisième, réalisé par Joseph Berardi, concerne tout particulièrement les possesseurs de Palm.

<http://tice.education.fr/educnet3/eps/animation/pda>

<http://sites.estvideo.net/nomadeeps/index.html>

<http://joseph.berardi.9online.fr/>

**Fred Camel**

[fred.camel@snepsu.net](mailto:fred.camel@snepsu.net)



## SOLIDARITE, RASSEMBLEMENT... les conditions de l'action...

Les temps sont durs, et les « victoires » syndicales bien plus complexes à percevoir. Il pleut de l'idéologie libérale à n'en plus finir. Le gris des nuages embrumerait facilement les esprits.

Dans une France, pourtant plus riche que jamais et au nom du remboursement de la dette (aux pauvres prêteurs !), les fissures sociales deviennent des failles, le chômage de masse persiste, la pauvreté s'étend. Les services publics, pourtant porteur de Droits et d'Égalité, sont réduits, les salaires s'érodent et la protection sociale diminue.

Ces avancées sociales (service public, protection sociale, revalorisation salariale) résultèrent de choix sur lesquels certaines forces syndicales influèrent fortement. Par leur capacité de mobilisation notamment. Dans notre secteur spécifique, le retour aux 3 h d'AS en 81, la « revalo » de 89, la 4<sup>e</sup> heure 6<sup>e</sup>,... n'échappent pas à la règle.

Mais ces périodes de « progrès mesurable » sont toujours réversibles, ce que nous oublions souvent trop vite. Et l'affaiblissement du syndical contribue, en creux, à préparer les régressions, avec en plus l'accélération de ce qui les nourrit : la résignation, l'isolement.

Cassez cette spirale infernale est possible ; ne l'avons nous pas fait, à notre niveau, l'an passé (non sans résultat d'ailleurs sur la place de l'EPS par exemple) ? Et cela grâce à un SNEP renforcé (l'an passé nous avons progressé de 3 % et dépassé les 11 000 syndiqués).

Le puissant résultat du SNEP aux élections professionnelles, la nouvelle progression en voix comme en pourcentage sont de nouveaux signaux de cette attente.

Mais il nous faut nous habituer à mener la lutte au long cours.

**Il est donc indispensable, urgent et nécessaire de signifier à l'adversaire (je ne trouve pas d'autre nom) que solidarité, rassemblement ne sont pas de vains mots mais des actes. Qu'ils sont les conditions de l'action et non ses conséquences et que nous sommes déterminés à poursuivre nos actions, à peser sur les choix, à nous redonner espoir et par là même, à nous donner les moyens en se resyndiquant et en participant ainsi à un nouveau renforcement du SNEP.**

Alain BRIGLIA

## LA HONTE ET L'ESPOIR

Après les imprécations provocatrices qui avaient mis « le feu aux poudres » dans des banlieues ghettoisées, M. Sarkozy, dont le discours populiste n'a d'égal que son ambition politicienne, vient de subir un échec cuisant.

Il a dû surseoir à son voyage aux Antilles où il est considéré « persona non grata ». Cela au lendemain du refus de la majorité de droite à l'Assemblée de supprimer d'une récente loi l'article enjoignant aux enseignants de se faire les hérauts « du rôle positif » de la colonisation française, notamment en Afrique du Nord ». Le tollé soulevé par ce texte révisionniste a largement dépassé le milieu des enseignants et des historiens. Tous les humanistes sont bien décidés à obtenir son abrogation. Le Premier ministre lui-même dû publiquement reconnaître « qu'on ne doit pas écrire l'histoire dans la loi ».

C'est l'honneur du SNEP (et de ses militants) d'avoir su prendre sa place dans la défense des valeurs de Paix, de progrès, de libertés, d'anticolonialisme. Je veux dire aujourd'hui, après la honte ressentie face à toutes ces régressions, mon espoir de constater qu'il est possible de barrer la route aux falsificateurs de l'Histoire.

Il a fallu près de 40 années de combat pour qu'à l'aube du 3<sup>e</sup> millénaire soit enfin reconnue que la France avait fait LA GUERRE au peuple algérien en lutte pour son indépendance avec son cortège d'exactions, de crimes, de tortures.

Nous avons contribué, sous diverses formes et récemment par la publication de nos témoignages à la bataille de la vérité. Il reste beaucoup à faire à l'heure où nous vivons dans l'état d'urgence avec des mesures d'exception réactives à partir de la loi liberticide datant de la guerre d'Algérie.

Déjà des milliers de personnes par pétition, 70 associations et syndicats ont exigé par un recours symbolique au Conseil Constitutionnel la suspension de l'état d'exception.

Mais il est plus nécessaire que jamais de faire preuve de vigilance contre ce qui contribue à conformer l'opinion : langage populiste, réveil des peurs, montée du racisme, qui rappellent aux plus anciens dont je suis de tristes souvenirs.

Comme disait Julius Fucik, antifasciste tchèque assassiné par les nazis « Hommes je vous aimais, VEILLEZ ».

Marcel BERGE

*Cet article s'inscrit dans la demande de la FSU d'abrogation de l'article 4 de la loi du 23 février 2005. Cet article concentre en quelques lignes la volonté des partisans de la colonisation de prendre leur revanche sur l'histoire et sur la volonté des peuples de disposer de leur souveraineté, au point d'imposer aux historiens, aux chercheurs et aux enseignants d'histoire une vérité officielle à intégrer dans les programmes scolaires et universitaires.*

## Le Paraître... et le Néant.

Il était une fois au pays d'Épéeuse,  
Un très vieux professeur, qui manquait de sagesse.  
Voyant se profiler à grands pas la retraite  
Et pour que celle-ci n'en fit pas un ascète,  
Il examina donc le total de ses notes  
Pour constater, amer, qu'elles n'avaient pas la cote  
Et ne permettaient pas, sans aucun doute, hélas  
D'envisager un jour d'atteindre la Hors Classe.  
Pourtant sa vie durant, à la tâche se donna,  
Dans son petit collège, avec cœur enseigna,  
Apprécié des élèves et estimé de tous,  
Investi dans l'AS sans besoin qu'on l'y pousse  
Ne comptant pas ses heures, s'esclaffant du forfait,  
Dans de nombreux domaines, enthousiaste, de fait.  
S'étonnant donc enfin et ne comprenant pas  
Que travail et salaire ne coïncident pas,  
Il prit conseil alors auprès d'un éminent  
Confrère de la ville, qui, bien qu'un peu distant,  
Amusé par la chose, lui donna la recette.  
«Las, mon ami ! Las ! vois comme tu es bête,  
Pour briller aujourd'hui, aux Cercles va parler,  
Soit jury aux concours, d'Agrège ou de Capesse,  
Pour les groupes d'Experts, vite va postuler,  
Commissionne en tous genres, visite des stagiaires,  
Formateur deviens vite, il y a tant pour plaire,  
En maintes occasions approche l'Inspecteur,  
Tutoies-le si possible et surtout, pas de heurts,  
Enfin mon pauvre ami, et là tu exagères,  
Trente-cinq ans de ta vie dans ce pauvre collège,  
A t'y consacrer certes, qu'il y pleuve ou qu'il neige,  
Mais bien trop loin du Centre, des Archanges et des Dieux,  
Enfin comment peut-on se complaire de si peu ? »

Sur le coup, vacillant, notre homme, à ce discours  
Rentra dans son gymnase, éberlué et amer,  
Mais au coin de la zone, croisant Akim et Pierre,  
Oublia pour un temps, et les Dieux et la Cour.

**Laura Deschamps**  
Collège Josquin Desprez Basseville



Appelant à la reconquête de ce qu'on pourrait appeler la question culturelle de l'école et avec elle à la construction d'une nouvelle philosophie de l'éducation, le présent volume est à prendre comme une somme de réflexions, mais aussi comme une proposition de travail.

Presses universitaires de France, 28 €

## LETTRE AU PÈRE NOËL



Depuis des années, les enseignants d'EPS du collège Kérentrech (LORIENT) dénoncent :

- le manque d'installations sportives mises à disposition pour l'enseignement de l'EPS
- le manque d'entretien des installations existantes (salle de gym, stade de Tréfaven)
- les problèmes de sécurité liés à la non fonctionnalité, le manque d'entretien, la vétusté du matériel sur ces installations (certains ont plus de 30 ans !)
- le manque de matériel pour l'enseignement (salle de gym, stade de Tréfaven).

Les programmes nationaux officiels d'éducation physique et sportive ne peuvent pas être enseignés !!

Personne ne répond dignement aux demandes des professeurs, élèves et parents.

Pourquoi ce mépris ? (aurait-on le même avec les maths ou le français ?)

L'an dernier une pétition avait engagé le conseil général sur la voie du dialogue.

La mairie de Lorient, elle, reste sur des promesses non tenues.

Elle refuse d'entendre les enseignants, ne répond pas aux courriers (plusieurs restent toujours sans réponse ce jour).

La dernière entrevue avec l'adjoint au sport (12 décembre 2003) est restée sans lendemain.

La réunion avec les services techniques dans le gymnase même (12 avril 2005) est restée sans lendemain.

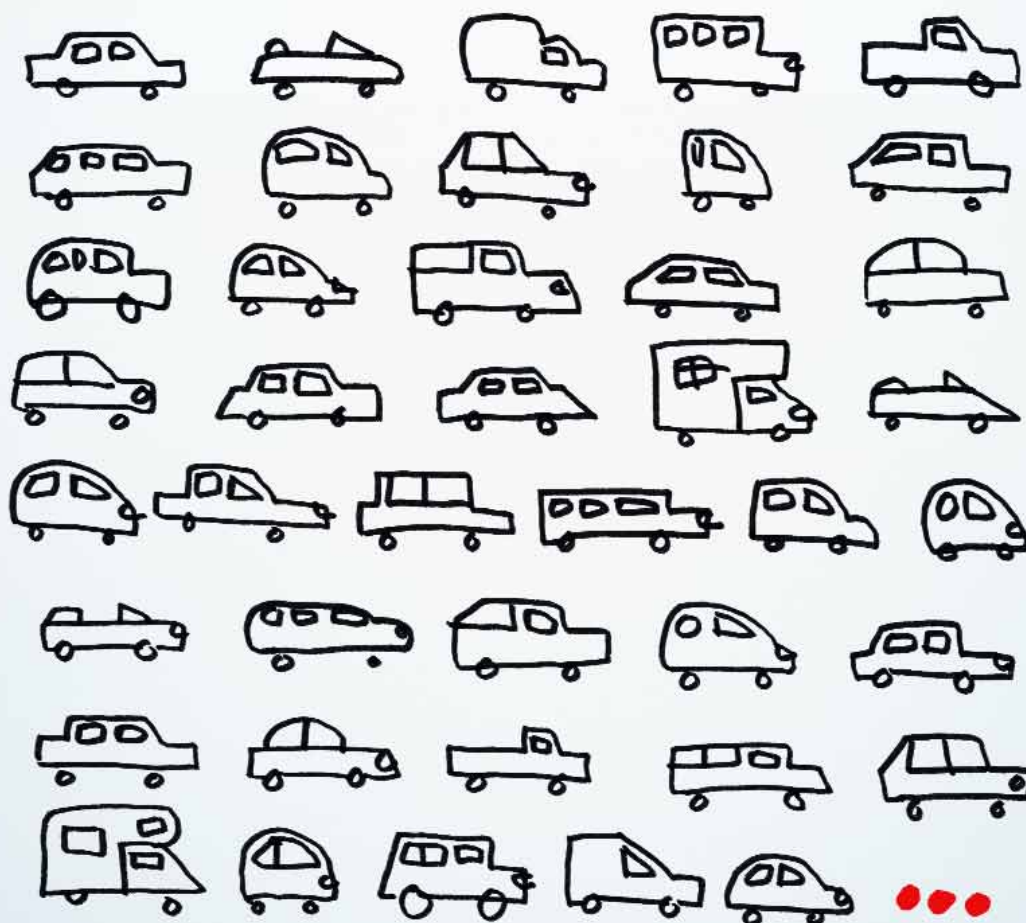
Pourtant le conseil général verse une subvention à la mairie de Lorient (11 369,56 euros depuis 4 ans) mais aucun matériel n'est acheté, aucun entretien n'est programmé.

Cette fois, c'est au PÈRE NOËL que les enseignants d'EPS s'adressent.

Leurs baskets sont au pied du sapin, elles attendent les cadeaux...



À LA MAIF, QUAND ON ANNONCE UNE  
BAISSE DE NOS TARIFS AUTO, IL Y A  
CEUX QUI Y ONT DROIT ET CEUX QUI Y ONT DROIT.



## BAISSE DES TARIFS AUTO 2006

- Ces dernières années, le nombre des accidents de la route a diminué, ce qui a permis à des assureurs de baisser leurs tarifs pour les automobilistes. Pour certains automobilistes, pas forcément pour tous. En 2006, à la MAIF, nous baissons nos tarifs auto pour tous les particuliers sans exception. Et c'est pour ça qu'on vous en parle. Pour nous, c'est ça être assureur militant.



ASSUREUR MILITANT.

Pour tous nos contrats : [www.maif.fr](http://www.maif.fr) ou N° Azur 0 810 500 810 PRIX D'UN APPEL LOCAL